**Formulaire d’annonce 2**

**relatif à l’article 28 LEO (exclusion de l’enseignement) :**

Vous avez ordonné dans votre école une exclusion de l’enseignement qui est maintenant terminée.
Nous vous prions de répondre aux questions du présent formulaire et de le renvoyer **dans un délai de cinq jours** à l’inspection scolaire compétente.

Vos renseignements permettront à la Direction de l’instruction publique de se faire une idée des expériences sur le terrain et des résultats obtenus avec les mesures d’exclusion de l’enseignement prévues à l’article 28, alinéa 5 de la loi sur l’école obligatoire. Les informations que vous fournirez seront traitées de façon anonyme.

Commune :

Ecole et lieu de l’école :

Exclusion de l’enseignement selon la décision de la commission scolaire du

Type de réintégration après l’exclusion :

[ ]  Retour dans la classe d’origine [ ]  Retour dans une autre classe / école

[ ]  Pas de retour (autre type d’encadrement en institution) [ ]  Pas de retour (fin de la scolarité obligatoire)

[ ]  Pas de retour (inscription dans une école privée) [ ]  Déménagement des parents

[ ]  Autre:

Expériences faites par l’école dans le cadre de l’exclusion de l’enseignement

(la réintégration est-elle réussie ? – La situation s’est-elle améliorée ? – Aspects positifs ? – Aspects négatifs ?) :

Un recours a-t-il été formé contre la décision de la commission scolaire ?

[ ]  Oui [ ]  Non

Lieu et date La présidente /le président :